

ITEM N° : 04

Procès-verbal du Conseil de la ville de Saint-Félicien



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN
Le 15 juin 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le quinzième jour de juin deux mille vingt-six, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-Philippe Boutin, maire
 Madame Paméla Gagnon, conseillère
 Monsieur Martin Pagé, conseiller
 Monsieur Louis Hébert, conseiller
 Madame Josée Lemay, conseillère
 Madame Lyne Tremblay, conseillère
 Monsieur Alexandre L. Paradis, conseiller
 Monsieur Patrick Girard, directeur général adjoint

EST ABSENTE : M^e Louise Ménard, greffière

15-0626-01

OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-Philippe Boutin procède à l'ouverture de la séance.

15-0626-02

OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que modifié :

- Deux affaires nouvelles étant ajoutées, soit : « Modification / Nomination d'un greffier adjoint » et « Entente de fin d'emploi / Employé numéro 1753 / Autorisation de signer ».

15-0626-03

OBJET : ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2026

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 mai et de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2026.

15-0626-04

OBJET : SUITES AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire revient sur la question posée par monsieur Jean-François Robert lors de la dernière séance ordinaire concernant sa demande d'accès à l'information en mentionnant que ladite demande est traitée.

En ce qui concerne les questions posées par monsieur Guy Bouchard lors de la dernière séance du conseil, monsieur le maire a répondu séance tenante à celles-ci.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-05

OBJET : NOMINATION DE MADAME ROXANNE TREMBLAY AU POSTE DE
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

ATTENDU QUE conformément à la convention collective actuellement en vigueur, le poste permanent à temps plein de secrétaire de direction au sein du Service de la direction générale a été dûment affiché;

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines de procéder à l'embauche de madame Roxanne Tremblay au poste permanent à temps plein de secrétaire de direction au sein du Service de la direction générale.

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Roxanne Tremblay soit embauchée au poste permanent à temps plein de secrétaire de direction au sein du Service de la direction générale, à l'échelon 2, à la classe 4, rétroactivement à sa date d'embauche, soit le 9 juin 2026, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

15-0626-06

OBJET : RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU la lecture par le maire du rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, aux termes de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt de ce rapport par le maire et d'en autoriser la publication sur le site Internet de la Ville de Saint-Félicien.

15-0626-07

OBJET : AUTORISATION DE FERMETURE OCCASIONNELLE DE LA ROUTE 373 /
CENTRE D'EXCELLENCE SUR LES DRONES (CED) / 9 AU 21 JUILLET ET
13 AU 24 AOÛT 2026

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Centre d'excellence sur les drones (CED) à arrêter la circulation occasionnellement sur la Route 373 de la Ville de Saint-Félicien du 9 au 21 juillet 2026 et du 13 au 24 août 2026 afin de tester le système d'aéronef télépilotés.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que l'autorisation accordée pour la Route 373 est conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-08

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) / AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL / 1121, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment principal sis au 1121, boulevard du Sacré-Cœur.

15-0626-09

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) / CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE / 1520, RUE MARIE-LOUISE-DALLAIRE (QUARTIER DES PIONNIÈRES)

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement à la construction d'une résidence située sur le lot 6 693 198 au cadastre du Québec correspondant au 1520, rue Marie-Louise-Dallaire.

15-0626-10

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) / INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE / 1166, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement à l'installation d'une enseigne au 1166, boulevard du Sacré-Cœur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-11

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 5 MAI 2026

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du procès-verbal de la séance
du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mai 2026.

15-0626-12

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / RAPPORT ANNUEL 2025 / SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-FÉLICIEN - SAINT-PRIME - LA DORÉ

ATTENDU la présentation par le directeur, monsieur Viateur
Aubé, du rapport annuel du Service de sécurité incendie
Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré pour l'année 2025;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport annuel du Service de
sécurité incendie Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré pour
l'année 2025.

15-0626-13

OBJET : ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL
CANADA / PARTIE DES LOTS 6 693 189 ET 6 693 214 AU CADASTRE
DU QUÉBEC (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIÈRES) / AUTORISATION
DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et
ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell
Canada concernant une partie des lots 6 693 189 et 6 693 214 au
cadastre du Québec situés dans le secteur du quartier des
Pionnières, selon le projet soumis au conseil au cours de la
présente séance.

15-0626-14

OBJET : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION
RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / PROGRAMME D'ASSISTANCE
FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAFLPH) /
ANNÉE 2026-2027 / CAMPS DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant soit et il est, par les
présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat
d'aide financière à intervenir avec avec l'Association régionale de
loisirs pour personnes handicapées du Saguenay-Lac-Saint-Jean
concernant le Programme d'assistance financière au loisir des
personnes handicapées (PAFLPH) pour l'année 2026-2027, selon
le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-15

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE À INTERVENIR AVEC MARCOU'Z / PROJET PILOTE ESTIVAL / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'occupation temporaire à intervenir avec Marcou'z concernant le projet pilote estival de camion-restaurant, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

15-0626-16

OBJET : CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC LE CLUB NAUTIQUE DE SAINT-FÉLICIEN / GESTION DES OPÉRATIONS DE LA MARINA / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec le Club nautique de Saint-Félicien concernant la gestion des opérations de la marina, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

15-0626-17

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DES GRANDES-RIVIÈRES (AFMR) / LOCAL 5^E ÉTAGE / HÔTEL DE VILLE/ AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec l'Association des familles monoparentales et recomposées des Grandes-Rivières (AFMR) concernant la location de locaux au 5^e étage de l'hôtel de ville, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

15-0626-18

OBJET : BAIL À INTERVENIR AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY / LOCAL 5^E ÉTAGE / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec la MRC du Domaine-du-Roy concernant la location de locaux au 5^e étage de l'hôtel de ville, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

15-0626-19

OBJET : DEMANDE D'APPUI / MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ / MISE AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Félicien appuie la demande de la Municipalité de La Doré présentée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), pour la mise aux normes du complexe sportif.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-20

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE
INTERMÉDIAIRE NEUVE / ST-FÉLICIEEN TOYOTA / 64 815,11 \$ TAXES
INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation relativement au
contrat d'acquisition d'une camionnette intermédiaire neuve;

ATTENDU le dépôt d'une seule soumission, soit :

St-Félicien Toyota	64 815,11 \$
--------------------	--------------

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission
déposée par St-Félicien Toyota s'est avérée être conforme;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADJUGER à St-Félicien Toyota, pour le prix de 64 815,11 \$
incluant les taxes, le contrat d'acquisition d'une camionnette
intermédiaire neuve, selon les clauses et conditions des
documents d'appel d'offres et de la soumission de l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-300-47-300)

15-0626-21

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN
RÉFRIGÉRATION / RÉFECTION DE LA DALLE / CENTRE RÉCRÉATIF
MARIANNE ST-GELAIS / CONSTRUCTION BON-AIR INC. / 79 976,61 \$
TAXES INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation relativement au
contrat pour la mise en service finale par un entrepreneur
spécialisée en réfrigération pour la réfection de la dalle du Centre
récréatif Marianne St-Gelais;

ATTENDU le dépôt de deux soumissions, soit :

CIMCO Réfrigération.	132 336,23 \$
Construction Bon-Air inc.	79 976,61 \$

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission
déposée par Construction Bon-Air inc. s'est avérée être la plus
basse conforme;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADJUGER à Construction Bon-Air inc., pour le prix de
79 976,61 \$ incluant les taxes, le contrat pour la mise en service
finale par un entrepreneur spécialisé en réfrigération pour la
réfection de la dalle du Centre récréatif Marianne St-Gelais; selon
les clauses et conditions des documents d'appel d'offres et de la
soumission de l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-14-942)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-22

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / PROLONGEMENT DE LA RUE LÉVESQUE /
EXCAVATION BOULANGER INC. / 1 309 331,10 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres sur public relativement au contrat
du prolongement de la rue Lévesque;

ATTENDU le dépôt de huit soumissions, soit :

9197-2331 Québec inc. (Excavation Boulange inc.)	1 309 331,10 \$
Excavation Unibec inc.	1 366 000,00 \$
Fernand Boilard inc.	1 374 819,69 \$
Excavation Michel Paradis inc.	1 460 170,98 \$
Excavation Ouellet inc.	1 654 315,65 \$
9036-6642 Québec inc. (Transport Dany Gagnon)	1 746 690,59 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc.	1 848 750,00 \$
Les Excavations G. Larouche inc.	1 903 641,08 \$

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission
déposée par 9197-2331 Québec inc. (Excavation Boulanger inc.)
s'est avérée être la plus basse conforme;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADJUGER à 9197-2331 Québec inc. (Excavation Boulanger
inc.), pour le prix de 1 309 331,10\$ incluant les taxes, le contrat du
prolongement de la rue Lévesque, selon les clauses et conditions
des documents d'appel d'offres et de la soumission de
l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-16-742)

15-0626-23

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SELON LE
RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que déposé, le rapport des dépenses des
commissions selon le règlement 19-976, pour la période du 21 mai
au 10 juin 2026 totalisant 4 200,00\$ et de ratifier les dépenses y
incluses.

15-0626-24

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL
ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, aux termes du règlement
19-976, des rapports de dépenses autorisées par le personnel
administratif :

Directeur général Direction générale 0 \$ à 50 000 \$	232 151,70 \$
Trésorier Service de la trésorerie 0 \$ à 5 000 \$	15 881,90 \$
Greffière Service du greffe 0 \$ à 5 000 \$	- \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-24 (suite)

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

...

Directeur des ressources humaines Service des ressources humaines 0 \$ à 3 000 \$	6 560,55 \$
Directeur Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 5 000 \$	6 816,26 \$
Coordonnatrice aux loisirs Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	3 562,09 \$
Coordonnatrice culturelle Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	1 124,86 \$
Coordonnateur des loisirs (Tobo-Ski) Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	3 060,33 \$
Directeur Service de sécurité incendie 0 \$ à 5 000 \$	9 279,22 \$
Directrice Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	5 225,78 \$
Surintendant des travaux publics et hygiène du milieu Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	5 611,77 \$
Chargé de projets Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	2 644,43 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	16 458,30 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	3 394,17 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	1 283,06 \$
Total	313 054,42 \$

15-0626-25

OBJET : ACCEPTATION DES LISTES DE COMPTES / PÉRIODES DU 8 AU 21 MAI ET DU 22 MAI AU 4 JUIN 2026

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, telles que déposées par le comité des finances, les listes de comptes pour les périodes du 8 au 21 mai 2026 et du 22 mai au 4 juin 2026, totalisant respectivement 790 987,90 \$ et 967 022,51 \$.

15-0626-26

OBJET : AUTORISATION DE PAYER / BENEVA / PRIMES D'ASSURANCES BIENS, BRIS DES ÉQUIPEMENTS, DÉLIT / 122 647,00 \$

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte suivant :

Sujet	Montant
Beneva - Primes d'assurances	122 647,00 \$
TOTAL	122 647,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-27

OBJET : AUTORISATION DE PAYER / BFL CANADA / PRIMES D'ASSURANCES
RESPONSABILITÉ CIVILE, MUNICIPALE ET AUTOMOBILE / 187 301,00 \$

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte suivant :

Sujet	Montant
BFL Canada - Primes d'assurances	187 301,00 \$
TOTAL	187 301,00 \$

15-0626-28

OBJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT 26-174 / MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AJOUTER UNE AIRE
D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À MÊME UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE

SUR PROPOSITION DE MADAME PAMÉLA GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit et est adopté un premier projet de règlement
26-174, aux fins de l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue
d'ajouter une aire d'affectation industrielle à même une aire
d'affectation mixte.

15-0626-29

OBJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT 26-175 / MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE
128 1-I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 128-M

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit et est adopté un premier projet de
règlement 26-175, aux fins de l'article 124 de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme, modifiant le règlement de zonage
18-943 en vue de créer une nouvelle zone 128 1-I à même une
partie de la zone 128-M.

15-0626-30

OBJET : DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT 26-184 /
MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIE

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 356 de
la Loi sur les cités et villes, l'adoption d'un règlement doit être
précédée du dépôt d'un projet de règlement;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN PAGÉ
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de règlement 26-184
modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés
municipaux de la Ville de Saint-Félicien.

15-0626-31

OBJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET / RÈGLEMENT 26-183 / MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE D'AJOUTER L'USAGE
« ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE CULTE (P3) » DANS LA ZONE
160-M

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-31 (suite)

OBJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET / RÈGLEMENT 26-183 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE D'AJOUTER L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE CULTE (P3) » DANS LA ZONE 160-M

...

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 25 mai 2026.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME LYNE TREMBLAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 26-183, modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue d'ajouter l'usage « Établissements scolaires et de culte (P3) » dans la zone 160-M.

15-0626-32

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 26-174 / MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AJOUTER UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À MÊME UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Alexandre Leclerc-Paradis qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 26-174 modifiant le plan d'urbanisme 18-942 en vue d'ajouter une aire d'affectation industrielle à même une aire d'affectation mixte.

15-0626-33

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 26-175 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 128 1-I À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 128-M

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par madame la conseillère Lyne Tremblay qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 26-175, modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone 128 1-I à même une partie de la zone 128-M.

15-0626-34

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 26-184 / MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Martin Pagé qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 26-184, modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Félicien.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-35

OBJET : MODIFICATION / NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint, soit désigné comme greffier-adjoint de la Ville de Saint-Félicien.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la résolution 25-0526-37 soit abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

15-0626-36

OBJET : ENTENTE DE FIN D'EMPLOI / EMPLOYÉ NUMÉRO 1753 / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS HÉBERT

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et le trésorier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de fin d'emploi à intervenir avec l'employé numéro 1753.

15-0626-37

OBJET : INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et forment des commentaires sur divers sujets.

15-0626-38

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 25 à 20 h 31

a) Monsieur Gervais Laprise s'adresse aux membres du conseil à l'égard des sujets suivants :

- Il s'interroge à savoir où sont les zones industrielles sur le territoire et que faisons-nous avec les immeubles vacants à l'intérieur de ces zones.
- Il aborde le conseil au niveau de la circulation à l'entrée sud de la ville. Il demande la possibilité de rencontrer le conseil avec le groupe de citoyens afin de nommer leurs préoccupations.

15-0626-39

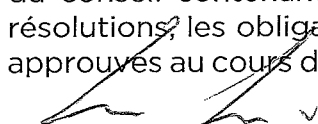
OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 32.

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 16 juin 2026, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.


Patrick Girard, directeur général adjoint



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

15-0626-39 (suite)

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

...

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce 6 juillet 2026.


Dany Coudé, trésorier

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce 29 juin 2026 procès-verbal, ce 29 juin 2026.


Jean-Philippe Boutin, maire

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE TREIZIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.

Président d'assemblée

Patrick Girard, directeur
général adjoint